

E.mail: flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix: 0,25 € - N° 68 - Novembre-Décembre 2007

Et ils osent nous parler d'équité !

• 172 % d'augmentation pour le président de la République...

• Un budget de l'Elysée multiplié par 3...

ans faire dans la démagogie, on peut quand même légitimement s'étonner que ceux et celles qui nous demandent de nous serrer la ceinture soient aussi prodigues des fonds publics... Et nous ne parlerons même pas des déplacements pour se "rapprocher" des populations, du genre Conseil des sinistres en Corse dans un véritable bunker avec une présence policière qui aurait fait rêver n'importe quel régime dictatorial...

La Marie-Antoinette qui nous sert de ministre des Finances nous suggère de prendre notre vélo, compte tenu du prix de l'essence sur laquelle l'Etat prend plus de 80 % de taxes (voilà une idée qu'elle est bonne, et les pêcheurs, eux, n'ont qu'à pêcher en pédalo)... Quant aux ministres et à leur chef, ils seront escortés à partir de maintenant par des gendarmes en vélo et seront conduits par des vélo-taxis pilotés par d'anciens sportifs de haut niveau, recyclés pour ceux qui auront survécu au dopage...

Le mensonge, la désinformation sont devenus une manière de gouverner et de manipuler.



- Mensonge quand le sinistre de la Fonction publique dit que les fonctionnaires n'ont pas perdu de pouvoir d'achat. Mensonge quand Fillon et consorts (qu'on sort ?) disent que les régimes spéciaux pèsent lourdement sur le régime général (voir en pages intérieures)...
- Tout est bon pour détourner l'attention du bon peuple des vrais problèmes.
- Tout est bon pour dresser les catégories sociales les unes contre les autres.
- Tout est bon pour démolir les services publics qui "coûtent si cher", ma bonne dame. Le démantèlement programmé du service public d'éducation en est une illustration.
- Tout est bon pour niveler par le bas les salaires, les retraites, la protection sociale... Pour nous, il n'est pas question de laisser faire. Nous sommes de ceux qui font leur l'adage : "Ceux qui luttent peuvent perdre, ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu". L'heure est donc plus que jamais à la mobilisation et à la solidarité entre salarié-e-s, entre retraité-e-s et actif-ves, entre chômeurs et "pourvu-e-s" d'emploi.

Yvon GUESNIER

- P. 1: Editorial : Et ils osent nous parler d'équité!
- P. 2: Dossier: Retraite
- P. 3: Dossier : Retraite (suite) P. 4: - La lettre de Guy Môquet
- P. 5 : IUFM : Haut lieu de démocratie
- **P. 6**: 1^{er} Degré Alpes-Maritimes
- P. 7: 1er Degré Alpes-Maritimes (suite) - NGM... Nouvelle gestion des moyens... Danger...
- Permutations nationales... C'est parti
- P. 8: 1er Degré Var
 - Brèves : Coup de gueule
 - RESF : Maison Blanche solidarité
- 1er Degré Var (suite)
 - Brèves : Conseils d'administration dans les établissements du second degré...
- P. 10: 1er Degré Var (suite)
- P. 11: 2º Degré LP: Mouvement Inter 2008: c'est parti!
- L'enseignement des langues : le CECRL P. 12: - L'enseignement des langues : le CECRL (suite)
- Repères lycée
- P. 13-14: Mission du lycée
- P. 15: Bac Pro 3 ans ! Ça s'accélère !
 - Non renouvelement des contractuel-le-s ? :
 - Le Rectorat a-t-il encore les moyens financiers ? Libre propos : L'épi dermique (chronique) ?
- P. 16: Contacts, adhésion, cotisations Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat

Adhérez!

DOSSIER RETRAITES

Retraites : Le socle commun que réclame la CGT

a CGT énonce clairement qu'elle est pour l'égalité face à la retraite, mais pas pour l'uniformité. Elle ne vise pas un régime unique qui serait peu adapté aux différentes réalités sociales. Il est impératif de tenir compte d'acquis spécifiques liés à des situations particulières de travail et des liens avec le statut des salarié-e-s.

Nous proposons, par contre, de progresser dans l'égalité avec la définition d'un socle commun de garanties élevées pour tous et toutes en matière de retraite, quel que soit le régime :

- Un vrai droit au départ à la retraite à 60 ans,
- Un système de départ anticipé en retraite pour travaux pénibles,
- Un montant de retraite permettant à chacun un taux de remplacement de 75% avec un minimum équivalent au SMIC,
- L'indexation des pensions sur les salaires.

Par ailleurs, le financement de chaque régime doit être assuré en particulier au travers d'une réforme des cotisations employeurs favorisant l'emploi et les salaires. La solidarité entre régimes pourra aussi intervenir, mais sur des bases plus justes et totalement transparentes.

Régimes spéciaux

Démagogie au lieu de financement supplémentaire!

Les régimes dits spéciaux peuvent-ils permettre d'équilibrer les besoins de financement du régime général ?

C'est ce qu'a soutenu le candidat Nicolas SARKOZY pendant la campagne du printemps dernier. Cela ne tient pas debout et relève en fait de l'escroquerie.

Les "régimes spéciaux" représentent 124 régimes de retraite dont 109 sont en voie d'extinction, en particulier tous ceux relevant du système dérogatoire d'Alsace-Moselle.

Les principaux sont celui des fonctionnaires de l'Etat et celui des collectivités locales et hospitaliers : 4,1 millions d'actifs, 1,8 million de retraité-e-s de droits directs, soit 16 % des actifs et 14 % des retraité-e-s. Ceux-ci ont été concernés par la réforme de 2003.

Reste donc une dizaine d'autres régimes : SNCF, RATP, IEG, marins,

Les régimes contributeurs à la compensation généralisée vieillesse (en euros)

	2005	2006 (Estimation)
Régime général (hors salariés agricoles)	5 032 593 864	4 838 517 675
Fonctionnaires civils	1 321 670 194	1 279 800 327
Fonctionnaires militaires	25 257 611	27 749 307
CNRACL (fonctionnaires territoriaux et hospitaliers)	1 444 318 704	1 411 589 207
RATP	25 855 856	24 883 774
Industries électriques et gazières (IEG)	84 249 475	78 575 022
Banque de France	3 181 406	2 991 587
CNAVPL (professions libérales)	392 495 568	39 451 752
CNBF (avocats)	57 299 832	62 015 354
TOTAL	8 386 922 510	8 125 574 009

Les régimes bénéficiaires de la compensation généralisée vieillesse (en euros)

	2005	2006 (Estimation)
Salariés agricoles	2 204 548 679	2 217 693 810
FSPOEIE (ouvriers d'Etat)	23 278 307	24 830 842
CANSSM (mines)	309 499 264	306 648 906
SNCF	12 901 689	8 583 234
Enim (marins)	61 544 692	63 993 017
CRPCEN (clercs de notaire)	5 516 388	3 822 391
Bapsa/Ffipsa (exploitants agricoles)	4 273 968 122	4 223 157 784
Organic (commerçants)	885 547 419	886 467 019
Cancava (artisans)	434 487 800	410 377 002
Cavimac (cultes)	175 630 149	0
TOTAL	8 386 922 510	8 125 574 009

mineurs... qui représentent 400 000 actifs (2 % de tous les actifs) et 690 000 retraités de droits directs (5,5 % des retraités).

L'ensemble des régimes spéciaux de salarié-e-s ne pèse pas sur le régime général et donc sur ses cotisants. Au contraire, et pour 2 raisons :

- l'essentiel de leur déséquilibre démographique est financé par les entreprises concernées et par l'Etat. Ces employeurs prennent donc en charge les conséquences de leurs choix de gestion notamment la diminution de leurs effectifs. Ainsi, la SNCF est passée de 450.000 actifs à moins de 170 000 alors que le nombre de retraités de droits directs est supérieur à 180 000;
- les régimes spéciaux sont majoritairement contributeurs au système de la compensation, ce mécanisme qui organise les transferts entre régimes. Les régimes spéciaux sont globalement dans la même

situation que le régime général. Ils apportent solidairement 3,8 milliards d'euros au titre de la compensation et ne reçoivent globalement que 400 millions d'euros.

Quelles sont d'ailleurs les véritables intentions du gouvernement à moyen terme ? Les régimes spéciaux vont être structurellement encore plus déséquilibrés du point de vue démographique. En 2020, le rapport corrigé retraité-cotisant risque d'être de 1,25 contre 0,89 pour le régime général. En rapprochant les régimes spéciaux du régime général, son objectif n'est-il pas de réduire la contribution qu'il apporte à l'équilibre de ces régimes et à en transférer le financement sur le régime général ?

L'existant

La CGT est pour l'égalité face à la retraite. Mais il existe aujourd'hui des différences qui ne vont pas toutes dans le même sens.

La Cgt Educ'Action de l'Académie de Nice - 2



Une certaine propagande accrédite l'idée que les agents qui relèvent des régimes spéciaux seraient systématiquement favorisés. Il est vrai que sur 2 points, l'avantage est indiscutable :

la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein et la possibilité de départ avant l'âge de 60 ans.

Reste que la réalité est plus complexe et les comparaisons plus difficiles.

Prenons chacune des dimensions les unes après les autres et examinons les données.

La durée de cotisation. Elle est demeurée à 37,5 ans pour les agents des IEG, de la SNCF, de la RATP.

Mais celle-ci ne se calcule pas de la même manière. Dans les régimes spéciaux, elle s'apprécie de date à date tandis que dans le régime général, on valide les trimestres en fonction du montant des cotisations versées. Ainsi, la CNAV peut valider jusqu'à 4 trimestres pour une année civile partiellement travaillée, alors que le régime spécial ne validera strictement que la période cotisée.

N'oublions pas non plus que dans plusieurs régimes spéciaux n'existe aucune majoration de durée d'assurance pour les femmes, alors qu'elle est de 2 années par enfant dans le cas du régime général.

La référence du calcul de la pension. La pension se calcule sur les 25 meilleures années dans le privé contre les 6 derniers mois ou le dernier mois dans les régimes spéciaux. Ce dernier système est globalement plus favorable compte tenu de "l'effet carrière" dans le secteur public et du mode d'indexation défavorable des salaires antérieurs dans le privé.

Mais cet avantage indiscutable dans le mode de calcul ne suffit pas à assurer une retraite supérieure, à qualification égale, à l'agent public. Comme l'a démontré le COR, le montant des retraites est un peu plus élevé dans le public pour les salariés les moins qualifiés mais cet avantage s'inverse plus on monte en qualification.

En tout cas, le taux de remplacement du dernier salaire par la pension - c'est-à-dire le niveau relative de la retraite - est de

10 % plus bas dans le secteur public que dans le secteur privé.

77 % contre 84 %. Il peut être plus bas dans certaines entreprises comme à la SNCF où il plafonne à 67 % pour la durée moyenne d'activité validée par les cheminots.

Ce désavantage pour les agents publics vient principalement de la non prise en compte des primes et compléments de salaire dans le calcul des droits à la retraite

L'âge de départ. La référence commune est 60 ans pour l'ouverture des droits. Mais dans les régimes spéciaux est ouverte la possibilité de partir à 55 ans pour d'importantes catégories de personnel et à 50 ans pour les conducteurs de la SNCF et pour les conducteurs et agents d'exploitation de la RATP.

Estimation publiée dans le 1er rapport du COR (2002).

Si l'on compare l'âge de liquidation de la pension entre les personnes relevant du régime général et celles qui cotisent à un régime spécial, l'écart est de 4 ans en moyenne en faveur de ces derniers. Mais c'est sans tenir compte des différents systèmes de départs anticipés en vigueur dans le secteur privé : préretraites, régime de la dispense de recherche d'emploi...

Dans les faits, l'âge moyen de cessation d'activité est très proche dans les 2 secteurs et compris entre 57,5 ans et 58,5 ans. L'écart réel est donc de moins d'1 an. Le montant de la cotisation. Il est souvent dit que les agents publics ont là aussi une situation privilégiée. C'est vrai actuellement si l'on se limite à la seule part salarié la cotisation. Mais cela n'a pas beaucoup de sens de ne prendre que cette part de contribution. L'employeur mesure bien lui le coût global du salarié en faisant masse des cotisations part salariés et des cotisations dites employeurs.

Les vrais privilèges

Si l'on parle d'égalité, il faut ne pas oublier les vrais privilèges qui amputent les recettes de la Sécurité sociale. Les cotisations sociales sont régies par 3 principes : l'universalité de l'assiette salaire, le calcul à partir de la rémunération effective et l'uniformité des taux. Ces principes ont connu au fil des ans, une série de dérogations qui non seulement affectent les recettes mais créent de fortes disparités entre les salariés.

Globalement, si l'on suit une récente évaluation de la Cour des comptes, le manque à gagner pourrait atteindre 25 milliards d'euros par an pour la sécurité sociale dont 10 milliards pour la retraite.

Ainsi, ce n'est pas moins de 2,5 milliards d'euros qui manquent au titre des exonérations de cotisation retraite sur l'épargne salariale. Le plus scandaleux sous ce chapitre est l'exonération de la plus value d'acquisition des stock-options qui engendre à elle toute seule un manque à gagner de 3 milliards d'euros de cotisations dont un bon milliard pour la retraite.

Pour les 50 plus gros bénéficiaires, le montant moyen de l'exonération atteint 3 millions d'euros ; pour les 100 premiers plus de 500.000 euros.

Ajoutons les sommes qui ne sont pas prélevées sur les retraites supplémentaires qui assurent un complément de pension au-delà des régimes de base et complémentaires. Tenons compte aussi des pertes sèches sur les indemnités de départ de l'entreprise, ainsi que pour les dispositifs spécifiques à certaines professions...

Au lieu de montrer du doigt telle ou telle catégorie de salariés, parlant même d'indignité en visant des situations qui n'ont rien de scandaleuses, les pouvoirs publics devraient s'attaquer à cette somme de privilèges qui profitent avant tout aux employeurs.

La CGT-Educ'Action refuse la division voulue par le patronat et le gouvernement, assure les salarié-e-s en lutte de leur solidarité, convaincue qu'à travers leur combat c'est l'ensemble du système de retraite par répartition qu'ils défendent.

La lettre de Guy Môquet

'obligation faite aux enseignants de lire la lettre de Guy Môquet a provoqué le refus d'un grand nombre d'entre eux, qui protestaient contre l'instrumentalisation de l'Histoire par le pouvoir politique. Avant de faire le bilan de cette opération ultra-médiatique, il est bon de peser le pour et le contre.

"mélange des genres"...

En réalité, Guy Môquet n'a pas été un résistant dans le sens historique du terme, mais une victime prise dans l'engrenage des événements. Arrêté à l'âge de seize ans par la police française en raison de son engagement précoce au parti communiste, il sera transféré au camp de

rent d'en faire fusiller cinquante, dont vingt sept, tous communistes, et pour la plupart militants à la CGT, furent pêchés dans le vivier du camp. Ce choix n'est pas un hasard mais le fruit d'un règlement de compte, le patronat français se vengeant ainsi des acquis sociaux obtenus sous le Front Populaire.

bulletin officiel de l'éducation nationale avait prévu ré-"une flexion collective menée dans le cadre de la classe" qui pouvait remédier l'amnésie et à l'inculture concernant la période de l'occupation allemande. Il était possible, ainsi, de commenter ce qui n'était pas explicite dans la lettre en la replaçant dans



te.

son contex-

Cette tâche pédagogique nécessitait un effort de longue haleine et il est probable que l'on a, généralement, insisté sur l'aspect émotionnel du texte.

Dans certains établissements niçois, on a organisé un lourd cérémonial autour de la "lecture" devant les élèves rassemblés dans la cour de leur lycée. Il leur a fallu, parfois, assister au lever des couleurs, entonner "la Marseillaise" et écouter le récit d'anciens maquisards. Si l'intention était louable, le résultat fut, le plus souvent, décevant, avec un spectacle tournant à la mascarade : le côté poignant de la lecture avait disparu tandis que la tentative d'explication échouait à cause du

Châteaubriant, Vichy lui faisant payer cher le militantisme de sa famille. Par la suite, comme on va le constater, le hasard ne jouera, malheureusement, pas en sa faveur.

Tout d'abord, le camp français d'internement dans lequel il séjournait était proche de la ville de Nantes où se produisit l'attentat du 20 octobre 1941 contre un officier allemand. En second lieu, les deux "terroristes", en tirant sur un uniforme, avaient tué, excusez du peu, le chef régional de l'armée allemande. En représailles à la gravité de cet acte, les autorités allemandes exigèrent l'arrestation immédiate de cent otages. Puis, après de sordides marchandages avec Vichy, elles décidè-

Qu'avait-on à reprocher au plus jeune d'entre eux, si ce n'est d'avoir été le responsable clandestin des jeunesses communistes du 17° arrondissement de Paris?

Le souvenir qu'il a laissé à ses COde pains malheur est d'un celui joyeux drille ayant reconstitué une famille avec ses compagnons du camp.

Estampillé comme otage et fusillé à cause d'un attentat dont il n'avait peut-être pas admis le principe, c'est pour ses camarades de Châteaubriant qu'il inscrira sur un mur le 22 octobre 1941 : "Les copains qui restez, soyez dignes de nous, les vingt-sept qui allons mourir".

Guy Môquet est mort en héros, mais on ne peut certainement pas en faire l'icône qui nous a été présentée par des conseillers de l'Elysée voulant récupérer, politiquement, son martyre. C'est aux usagers des transports qui se plaignent "d'être pris en otages" les jours de grève, que l'on devrait lire et commenter son dernier message.

Michel LEVY

IUFM

Haut lieu de démocratie



n apparence, la rentrée à l'IUFM s'est L bien passée!

Seulement, en y regardant de plus près, les problèmes inhérents à l'intégration de l'IUFM à l'université et donc le devenir des étudiants et des stagiaires semblent être la chasse gardée du syndicat unique (le SNES) et du directeur de l'IUFM, M. Najmi. Cela se traduisant par le refus d'organiser des élections des représentants des usagers à la mi-novembre comme cela se fait chaque année dans chaque IUFM.

La raison invoquée étant que l'IUFM devant changer de statut à compter du 1^{er} janvier 2008, il serait ridicule et coûteux pour la collectivité d'organiser des élections pour seulement un conseil d'administration sur le budget dont les usagers de l'IUFM n'ont que faire d'après la direction et le SNES.

Or, il s'avère qu'à l'ordre du jour du prochain CA du 14/11/2007 seront abordées les nouvelles modalités d'évaluation et de formation des PE2 : sujet qui intéresse fortement les usagers concernés !

Malheureusement, la représentativité syndicale sera réduite à une seule organisation qui s'arroge le monopole de décision.

La démocratie et la diversité syndicale sont bannies à l'IUFM de Nice.

Ne parlons pas des demi-journées d'information syndicales destinées aux étudiants et stagiaires PLC et PLP où l'objectif étant que les usagers de l'IUFM prennent connaissance de la diversité syndicale au sein de l'éducation nationale.

Or, sur le site de Georges V, le SNES prend ses quartiers dans l'amphithéâtre du rez-de-chaussée, laissant aux autres syndicats les salles de l'étage à côté des toilettes!

Une jolie vision du pluralisme syndical pour un stagiaire tout naïf se croyant arriver au pays des Schtroumpfs...

Heureusement, les étudiants et les stagiaires aspirent de plus en plus à entendre un autre discours. Le corporatisme du syndicat qui se voudrait unique à l'IUFM prouve encore une fois ses limites.

Profitons-en pour démontrer que dans l'éducation nationale comme ailleurs, la confédération à laquelle appartient la CGT EDUC'ACTION est à l'écoute et apporte des solutions.

Laure BOUSHOR



1er Degré Alpes-Maritimes

La CGT Educ'Action reçue par le nouvel Inspecteur d'Académie.

ne délégation de la CGT Educ'action composée de Florence Ciaravola, Marc Le Roy, Yvon Guesnier et Leila Saimi a été reçue mercredi 17 octobre par le nouvel Inspecteur d'Académie, M. Philippe Jourdan, l'Inspecteur EN adjoint, M. Yvon Deverre et la secrétaire générale, M^{me} Necas.

Nous avons apprécié l'écoute attentive et l'ambiance propice aux échanges lors de cette audience qui a duré plus d'une heure et demie.

Nous avons abordé les points suivants :

• La notation. Nous avons tout d'abord rappelé notre opposition de principe à la note et de fait à sa prise en compte dans les barèmes (mutation, promotion, accès à la hors classe). Mais nous souhaitions, lors de cette audience, dénoncer le système actuel qui, dans le département, génère de fortes inégalités liées à l'application ou non de la grille départementale de notation.

Nous avons remis à l'Inspecteur d'Académie le dossier que nous avions réalisé en 2006 qui met en évidence les disparités existantes dans les notes d'inspection suivant les circonscriptions. L'Inspection Académique disposant de toutes les données en la matière, nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie de réaliser une étude par échelon et par circonscription portant sur ces deux dernières années. Nous avons émis le souhait que les conclusions de cette étude soient analysées en Groupe de Travail paritaire afin de trouver des solutions pour remédier à cette situation.

L'Inspecteur d'Académie s'est engagé à regarder notre étude d'un œil attentif.

• Les frais de déplacements. Même si nous reconnaissons les efforts faits dans ce domaine par l'Inspection Académique, les difficultés persistent : comment faire avec enveloppe constante insuffisante pour avoir un service d'éducation de qualité, tout particulièrement dans les vallées ? M^{me} Necas a précisé en effet que l'enveloppe budgétaire des déplacements avait augmenté de 8,6% alors que le budget global a baissé.

Nous avons évoqué la possible implication des collectivités territoriales en termes de service public et de politique du territoire. L'Inspecteur d'Académie n'est pas enthousiaste à ce recours qui pourrait l'amener à rendre des comptes au Conseil Général. Le risque effectivement existe. Cette question épineuse ne peut trouver d'issue favorable qu'avec une augmentation significative du budget global accordée par le Ministère de l'Education nationale.

• La carte scolaire.

avons interrogé l'Inspecteur d'Académie sur le bilan des effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans le secondaire et nous avons pointé également l'absence de justification auprès des parents d'un refus de dérogation. L'Inspecteur d'Académie précise que l'annonce tardive de cette nouvelle mesure d'assouplissement de la carte scolaire (après les élections mai 2007), n'a pas suscité de très fortes demandes et il s'est engagé à être vigilant sur le respect des critères de dérogation pour la rentrée 2008.

Sur ce point, notre crainte porte sur le risque prévisible d'une modification de l'hétérogénéité des collèges avec encore moins de mixité sociale.

Nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie de mettre à profit la baisse générale des effectifs dans le 06 pour baisser le seuil des effectifs des classes maternelles à 27 élèves par classe. Il nous a répondu qu'il n'y avait pas de seuil défini et que la baisse prévue pour la rentrée 2008 provoquerait vraisemblablement une dota-

tion négative.

Sur le plan des remplacements, l'IA nous a indiqué que les chiffres du Ministère faisaient apparaître que notre département était bien doté de ce point de vue mais que le taux d'efficience des remplacements n'était pas bon. D'après lui, il faudrait peut être revoir le mode de gestion des remplacant(e)s de circonscription.

Nous avons soulevé le problème de désaffection que connaissent certaines écoles d'application, renforcé par les mesures développées ces dernières années à savoir proposer à certain(e)s titulaires du CAFIPEMF la modification leur poste d'adjoint en poste d'application. Cette solution nie également l'implantation de pôles pédagogiques et impose aux modulateurs des déplacements nombreux et non remboursés.

M. Deverre nous a assuré de sa volonté de voir tous les postes d'IMF pourvus dans les écoles d'application et s'est dit prêt à étudier les propositions lors du groupe de travail sur les postes d'IMF.

• Suppression de la classe le samedi matin. Nous avons demandé à l'IA s'il avait des informations complémentaires sur la mise en place de cette mesure de Xavier Darcos. S'il est sûr que les enfants verront leur temps de classe réduit à 24 heures par semaine, l'Inspecteur d'Académie n'a pu nous en dire plus sur le devenir du temps



enseignant(e) ni sur l'adaptation des nouveaux programmes à ces nouveaux horaires (ses sources étant celles du site du ministère de l'Education nationale!). Nous avons demandé que les personnels de l'Education nationale soient associés à l'élaboration de ces nouveaux programmes.

- RESF. Après avoir rappelé notre implication dans le Réseau Education Sans Frontière, nous avons demandé au nouvel IA de prendre le même engagement que son prédécesseur sur l'interdiction des interventions policières dans les écoles à l'encontre des élèves et des familles sans papiers. La réponse est positive et les directeurs et directrices qui pourraient se trouver dans ces situations seraient assurés de l'aide de l'IA.
- Base élèves. Même si les points qui posaient le plus de problèmes ont été reti-

rés (nationalité, suivi rased...), il reste encore des problèmes techniques (base de données inaccessible en cas de problèmes de connexion, pannes informatiques, etc.) et un travail important pour la saisie en cas d'absence d'interface avec les actuelles bases de données.

L'IA nous précise que son objectif est l'utilisation de base élève par toutes les écoles à la rentrée 2008. Il estime également que le temps de saisie estimé à 5 minutes (sic!) par élève est bref et ne peut véritablement accroître le travail des directeurs d'autant plus que nombreux sont ceux qui bénéficient maintenant d'aides (Emplois plus que précaires contre lesquels nous nous sommes prononcés). Nous lui avons rappelé que, la CGT Educ'action étant contre ces emplois, nous ne pouvions pas vraiment nous satisfaire d'une telle réponse.

- Education prioritaire. Nous avons à nouveau exprimé notre souhait de voir la mise en place par l'Inspection Académique d'instances paritaires sur les Réseaux Ambition Réussite et ZEP afin d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les zones du département. L'IA ne voit pas vraiment l'intérêt de mettre en place de telles réunions puisqu'il existe déjà des réunions dans les réseaux pour définir les priorités de chacun.
- Crédits APIPE, APAC. L'IA précise que les crédits non dépensés le 5 décembre 2007 seront définitivement perdus. Il ne s'agit pas d'un nouvel appel à projet comme l'avait laissé entendre une autre organisation syndicale mais de demande de voir l'argent prévu dans les projets financés, dépensé...

NGM... Nouvelle gestion des moyens... Danger...

Lors d'un groupe de travail qui s'est tenu à l'Inspection Académique. le jeudi 8 novembre l'Administration a présenté aux syndicats la nouvelle application de gestion des personnels... Si elle se met en place sans modulation départementale (et l'IA semble sous entendre que l'application ne permettrait pas cette modulation...) la conséquence immédiate dans le 06, serait la perte dans 21 écoles élémentaires et maternelle de décharges (de 0,50 à 0,25). En tout, pas moins de 8 postes et demi de décharge et la perte de points indiciaires pour 21 directeur-trices!!! Pour les écoles en RAR le risque existe aussi...

Pour les personnels cette mise en place pourrait impliquer la perte de leur poste pour les collègues en CPN, ainsi que pour les collègues en CLD (acquis social important obtenu par les syndicats en CAPD... Dormez tranquille braves gens Big Brother veille sur vous!

La CGT Educ'Action dénoncé, avec le Snuipp (le Se-Unsa est resté muet) cette nouvelle dégradation des conditions de travail. Les économies réalisées sur le dos des personnels par le biais technique de la mise en place d'une nouvelle application nationale de Gestion qui permettrait surtout de récupérer des postes pour l'I.A. La CGT Educ'Action et le Snuipp ont deman-

dé que le Ministère soit interrogé pour que des paramétrages propres à chaque départepuissent ment être maintenus. Ils ont demandé qu'après un nouveau groupe de travail qui devrait se tenir le 29 novembre, une CAPD et un CTP soient réunis... Pour la CGT et la Snuipp, il n'est pas question de

laisser passer de telles mesures sans réagir. La "bascule" dans la nouvelle application se ferait le 5 décembre, et dans le Var en mars... Une AG unitaire CGT Educ'Action-Snuipp est organisée avant la réunion du 2° groupe de travail.



1er Degré - Permutations nationales... C'est parti

La circulaire est parue au BO spécial N°6 • la boîte électronique I-Prof du candidat du 8 novembre. Pour le second degré tout • à partir du vendredi 21 décembre 2007: est dans le même BO

Calendrier

- lundi 19 novembre 2007: Ouverture de l'application SIAM dans les départements
- lundi 10 décembre 2007 Clôture des inscriptions dans l'application SIAM
- du mardi 11 décembre 2007 au jeudi 13 décembre 2007
- Envoi des confirmations de demande de changement de département dans

- Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.
- Période de vérification des éléments du barème.
- à partir du 24 décembre 2007 Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures.
- mercredi 6 février 2008 Date limite pour

l'examen en commission administrative paritaire départementale des demandes de majoration exceptionnelle

- vendredi 22 février 2008 Dans les services départementaux Date limite d'enregistrement dans la base des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature.
- mars 2008 : Résultats des permutations.

Brèves

Coup de gueule

Je suis outrée par les différents textes sur l'immigration et notamment celui sur le recours aux tests ADN pour les candidats au regroupement familial. D'autant plus qu'il me semble qu'un racisme latent et pernicieux gangrène la société française à tous les niveaux.

Certes, des citoyens et des organisations politiques et syndicales s'engagent pour dénoncer toutes les dérives xénophobes en cours mais n'y a t-il pas un abcès à crever afin de demander une plus forte représentation des personnes issues de l'immigration au niveau politique, syndicale et associatif ? Parler au nom de... n'a-t-il pas des relents de discours colonialiste et paternaliste ?

Laure BOUSHOR

RESF

Maison Blanche solidarité

Le dimanche 7 octobre, un ancien pensionnat appartenant à une institution religieuse et vide depuis longtemps a été investi par une centaine de personnes accompagnant des familles (dont plusieurs enfants) sans papiers et sans logement.

Cette occupation lancée par des ami(e)s du Réseau Education Sans frontières de l'Ariane épaulée par des militant(e)s associatifs (Vie et Partage, ADN, rêve de Don Quichotte,...) avait pour objectifs de trouver des solutions d'urgence à des familles expulsables et d'interpeller les pouvoirs publics sur une situation intolérable (absence de logement et de régularisation).

Sur place, les résident(e)s se sont rapidement organisés de manière autogérée et ont reçu le soutien de citoyen(ne)s, d'associations, de syndicats (dont la CGT Educ'Action) ainsi que d'élu(e)s de gauche

Mais rapidement, sous pression d'un arrêté de la mairie de Nice, le tribunal de Nice ordonnait l'expulsion. Les occupant(e)s ont obtenu après de longues négociations avec la préfecture des relogements provisoires et l'étude sérieuse de leur dossiers de régularisation.

La Maison Blanche a été quitté pacifiquement et son ouverture n'aura pas été vaine : deux familles ont obtenu des papiers et d'autres un toit.

C'est modeste, certes, mais c'est un pas en avant qui en appelle d'autres, seules les mobilisations portent des fruits.

Var

Samedi 1er décembre 2007 :

- Demi-journée d'information syndicale de la CGT Educ'Action 83 sur le thème : "L'enseignement spécialisé dans le var : constats-désirs-revendications".
- Demi-journée d'information syndicale sur ce thème, samedi 1er décembre, de 9 h à 12 h, à Brignoles. Ouverte à tous. Inscriptions à sden.cgt.1d.var@free.fr



Le SDEN CGT reçu par M. BASSAGET, IEN adjoint à l'IA du Var, le 24 octobre 2007. Pour la CGT : Cécile Laublet et Valérie Hible

otre demande d'entretien était motivée par les situations de collègues PE et contractuels qui nous avaient contactés. Les questions vives abordées furent les suivantes : le mouvement des PE et des PE2 ; les stagiaires et le stage filé ; les contractuels intervenant en langue ; la médecine scolaire dans le Haut Var ; les EVS.

Question : Sur le mouvement des PE et PE2 dans le Var : un certain nombre de problèmes se sont posés :

Des PE furent affectés dans le 83, alors que le stage de formation fut effectué dans le 06. Cette année des PE2 habitant dans le Var sont affectés dans le 06 pour leur stage de formation.

Cela pose la question des barèmes : pourquoi ne pas prendre en compte la situation familiale et sociale dans les différentes phases du mouvement comme cela se fait pour les PLC du second degré ? Pourquoi ne pas ouvrir la permutation informatisée aux PE2 comme cela se fait là encore pour les PLC2. La CGT revendique les mêmes droits pour tous les enseignants quelle que soit leur mission et plus de souplesse dans le mouvement afin de répondre aux situations des collègues.

Quelle est la politique de l'IA? Ne peut-on pas aller vers plus de souplesse ?

Réponse: M. Bassaget s'est dit très attentif à ce problème, rappelant à plusieurs reprises et par la suite aussi que les postulants au concours devraient savoir ce qui les attendent mais 69 % ne veulent pas aller dans un rayon de plus de 15 km de Toulon. Il a d'ailleurs effectué une intervention à L'IUFM de La Seyne pour rappeler que le concours PE est lié à une nomination dans un département : "Vous avez un an pour vous organiser à l'éventualité de partir à Saint Maximin!" leur a-t-il dit.

Cette année les postulants à des postes sur le département sont en surnombre : les PE qui n'ont pas d'affectation à la rentrée (25 cette année) sont affectés quand les postes se libèrent. Tous ont eu une affectation.

La souplesse existe : après le mouvement, un groupe de travail avec les syndicats examine les situations familiales, sociales ou de santé. Cette formule évite les passedroits. M. Bassaget n'est pas opposé à ce que le barème prenne en compte les situations familiale et sociale tout en rappelant qu'il est difficile de comparer des situations familiales difficiles entre elles et que les syndicats représentatifs y sont opposés.

Question: Stage filé: l'an dernier, les stagiaires furent affectés dans des écoles où il y avait un directeur pour 4 classes ou dans des classes où les PE étaient en formation continue.

Cette année, les stagiaires sont affectés sur des décharges de directeur dans des écoles à 5 classes.

Plusieurs questions se posent: Qui suit les stagiaires sur leur lieu de stage? Que deviennent les 20 postes de TRS? Quid de la formation continue des PE?

Réponse: Les stages filés sont très difficiles à organiser surtout parce que cela représente 28 jours de formation sur une année de 36 semaines. Usine à gaz! L'IEN précise qu'il est attentif au choix des écoles et des classes.

Cette année, la formule est plus simple. Dans le cadre de la formation IUFM, le suivi des stagiaires est assuré par les formateurs conseillers pédagogiques.

Sur ces écoles pour aider les directeurs, des TMBFC (Titulaires Mobiles Brigade Formation Continue) sont affectés dans les écoles pendant un mois pour aider les directeurs. Et 20 TRS en remplacement des TMBFC.

Depuis deux ans, le nombre de PE redoublant est en augmentation. Pour l'inspecteur cela ne semble pas lié au stage filé mais peut-être au mode de recrutement et à la méconnaissance du métier par les postulants au concours. D'après lui, cela devrait changer cette année : cahier des charges, livret de compétences, le même pour tous les stagiaires.

Nous rappelons que la CGT revendique la formation des stagiaires en deux ans. Nous posons la revendication d'accompagner les PE2 lors des stages filés par des tuteurs identifiés et reconnus, eux-mêmes formés pour les prendre en charge. Le nombre de "recalés" de cette année en augmentation n'est-il pas d'ailleurs lié à un manque de suivi ? Les stagiaires trouvent ces stages extrêmement difficiles. Il semble que les stagiaires ne puissent pas à la fois préparer leurs cours et profiter de la formation IUFM. De plus, les situations ne sont pas égalitaires du fait des différences géographiques pour effectuer les stages filés. Nous rappelons que les candidats au concours changent : il y a de plus en plus de personnes ayant eu une expérience professionnelle qui obtiennent le concours. La CGT revendique la reconnaissance de leur expérience professionnelle dans le privé pour le reclassement.

Réponse : Un effort est fait pour les redoublants, avec des postes bloqués pour qu'ils ne soient pas trop loin de chez eux pour leur deuxième année.

Question: L'offre de formation continue pour les PE titulaires est en diminution. Certaines formations qui avaient lieu à Aixen-Provence ne sont plus offertes aux Varois (Maître G). Pourquoi ?

Réponse: Le cahier des charges IUFM impose trois semaines de formation de T1, trois vagues, (9 semaines). C'est autant en moins pour les autres. L'enveloppe globale est restée fixe.

Il y a des formations directement dans les écoles (ex maths formation de 2 jours - Toulon 2 -Toulon 3). Des formations de proximité par école.

Pour la formation "maître G", il n'en est plus envoyé car les postes G restent vacants. Ils sont transformés en poste E (et il y a des formations poste E sur l'enveloppe congé formation);

On s'aperçoit que les besoins sont plus de Maîtres E. C'est une réflexion ministérielle de laisser aller ce type de profil au profit des maîtres E (plus de polyvalence).

On a aussi transformé 6 postes de psychologues scolaires, personne ne les avait utilisés, en poste de remplacement.

Question: La médecine scolaire école, collège n'est plus assurée dans toute une partie du Haut Var en frontière avec les Bouches-du-Rhône, à l'exception de la visite des cinq ans (obligatoire). Quelle en est la raison? cela nous semble très ennuyeux pour la prévention médicale!!.

Réponse : Inquiet de cette situation. Bien que le budget existe, on ne trouve pas de médecin. M. Bassaget convient que la rémunération plus la localisation géographique ne sont pas attractives.

Nous suggérons de recruter sur les Bouches du Rhône en indiquant la localisation précise du poste à pourvoir et non pas : "académie de Nice".

Question : Quelle est la politique d'affectation pour la liste complémentaire ?

Réponse: M. Bassaget rappelle le surnombre dans le Var de cette année. Il pense qu'il ne se dégagera que 8 à 10 postes d'ici février et prendra en Inéat. Il ne pense pas alterner le recrutement (une personne en inéat, une personne de la liste complémentaire) vu le faible nombre de postes à pourvoir.

Nous informons que c'est la positon de la CGT dans l'académie de prendre un sur deux sur la liste complémentaire et en lnéat.

Brèves

Conseils d'administration dans les établissements du second degré...

Au moment où nous mettons sous presse, nous ne sommes pas en possession, loin de là, de tous les résultats, mais comme il n'y a pas de mal à se faire plaisir voici quelques résultats :

- LP P. Sola Nice : Cgt : 100% des voix 7/7 sièges.
- LPO du Golfe Gassin: Liste Cgt+Snes 43 Voix sur 80 4/7 sièges.
- LP Hutinel Cannes Bocca: Cgt 24 voix sur 48 3/7 sièges.
- Collège Pagnol St Laurent du Var : Cgt 18 voix sur 44 3/7 sièges.
- Collège J.Romains Nice: Liste Cgt + Snes 20 voix sur 46 3/7 sièges.
- LPO St Maximin: Cgt 29 voix sur 80 3/7 sièges.
- LP Galliéni Fréjus: Cgt 24 voix sur 64 3/7 sièges.
- Lycée Appolinaire: Cgt 16 voix sur 115 1/7 sièges.
- LP De Croisset Grasse: Cgt 33 voix sur 63 4/7 sièges.
- LP Pasteur Nice: Cgt 39 voix sur 62 4/7 sièges.
- Lp Paul valéry Menton: Cgt 48 voix sur 66 5/7 sièges.
- Lycée Eucalyptus Nice: Liste Cgt + Sud 34 voix sur 105 2/7 sièges.
- LP Cisson Toulon: Cgt 28 voix sur 79 2/7 sièges.



Question : Le choix des Inéats est-il en fonction de l'ancienneté de la demande, du barème, du dossier personnel ?

Réponse: Il faut déjà que les postulants appellent leur inspection académique départementale pour savoir si l'exeat est toujours accordé. Par exemple, les Bouches-du-Rhône n'en donneront plus pour le moment. Déjà l'an passé, les Bouches-du-Rhône n'accordaient pas d'exeat... sauf cas extrêmes.

C'est une commission qui siège où sont représentés les syndicats qui examine les situations des PE demandant à entrer dans le Var.

Question: Les contractuels de langue seront-ils repris, pas repris?

Réponse : L'enseignement des langues est une habilitation PE. 17 postes fléchés de plus (soit 65). Accessibles au mouvement. Exigence de ces postes : 6 heures de langues dans l'école. Tous les postes ont été pourvus.

Dans les écoles où les postes ne sont pas fléchés, si un enseignant a l'habilitation, il enseigne dans sa classe et on le pousse à accepter une autre classe. Donc à propos des contractuels, l'enveloppe se réduit car sortent de l'IUFM de plus en plus d'enseignants habilités. Ils sont prioritaires pour enseigner en cycle. Les contractuels ne seront donc pas renouvelés.

Question : Répartition des langues et choix pour les familles ?

Réponse : 80 % d'anglais. La part de l'Allemand est en augmentation avec des classes bilingues mais on s'est aperçu de la tendance de la part des parents à ne vouloir que l'Anglais même ensuite au collège.

Il y a peu de PE avec l'habilitation en d'autres langues.

La tendance est à réduire de façon massive le nombre d'intervenants dans les écoles

Nous intervenons pour dénoncer certaines manœuvres faites au moment des inscriptions qui permettent d'affirmer qu'il n'y a pas demande alors qu'il y en aurait si les options étaient convenablement présentées.

Question : La reconduction des EVS ? les mêmes personnes ? les formations promises l'an passé ?

Réponse : Tous les contrats sont reconduits (551) au 1^{er} juillet 2007 et jusqu'au 30 juin 2008.

Des difficultés avec le Conseil Général, contrats se terminant le 30 juin.

Ex : RMIste pris en charge par le Conseil général ne l'est que huit mois seulement donc impossible à renouveler car ne correspond plus au profil contrat Avenir.

Mais tant que c'est possible, ce sont les mêmes personnes qui sont reprises.

Les AVS et EVS ont eu 60 heures de formation. Elles devraient être reconduites car pour le moment elles existent dans le budget 2008.





2^e Degré - LP

Mouvement Inter 2008 : c'est parti!

e BO définissant les règles du mouvement inter-académiqe du second degré est paru le 8 novembre.

Les vœux pour le mouvement inter-académique devront être saisis entre le vendredi 23 novembre à 12h et le lundi 10 décembre à 12 h sur I-PROF.

Téléchargez sur le site de la CGT Educ'Action : (http://sdcgt0683.ouva-ton.org/spip.php?article335) :

- Le BO spécial N°6 du 8 novembre 2007
- Le PEF Spécial mutations

Votre fiche syndicale de vœux (pour le mouvement inter-académique et le mouve-

ment spécifique) à renvoyer au Sden CGT:

- soit par votre secrétaire de section,
- soit à l'Ursden CGT, 4, place Saint-François, 06300 NICE
- soit aux élu-e-s : Corinne GELEY, Résidence clairières Vernèdes, 725 chemin des Vernèdes, 83480 PUGET

L'enseignement des langues : le CECRL

La rénovation de l'enseignement des langues est une nécessité.

e constat est simple : pourquoi après sept années d'apprentissage d'une langue, peut-on difficilement prétendre la maîtriser ?

Il faut, en effet, repenser une nouvelle stratégie.

L'analyse des implications du Cadre Européen des Langues ne semble pas avoir été portée à son terme, surtout en ce qui concerne les tâches parallèles à la pédagogie de l'enseignant.

"Le grand chantier européen" qu'est la rénovation de l'enseignement des langues n'a pas envisagé le quotidien de l'enseignant. Cette nouvelle façon de procéder ne peut se développer sans susciter de nombreuses questions quant à la place de l'enseignant de langue dans l'équipe pédagogique, la charge de travail qu'il doit assumer, sa pédagogie, le relationnel dans le

groupe d'élèves, sans compter l'organisation particulière des emplois du temps et des aménagements matériels et techniques qui s'imposent.

Le CECRL propose une approche par compétences qui implique une restructuration de l'organisation des groupes-classes, mixant toutes les sections et tous les niveaux (en LP, du CAP au Bac Pro).

Le principe étant d'éclater les classes, désormais l'enseignant de langue se voit dans l'incapacité de postuler au poste de professeur principal. Selon l'esprit du Cadre, que nous pensons modestement, très pertinent, les groupes-classes doivent se renouveler souvent, au gré des performances ou des non-performances de nos élèves. L'enseignant ne voit qu'une frange de la "vraie" classe, ce qui ne lui permet plus d'en devenir le professeur principal.

De plus, étant donné la mixité des groupes et donc, des diverses classes représentées, la présence de plusieurs enseignants de langue aux divers conseils de classe ne risque-t-elle pas à terme de devenir nécessaire quand on sait combien les difficultés de nos élèves sont grandes, leur motivation faible et leur indiscipline croissante? Les périodes de formation en entreprise étant différentes dans chacune des sections, comment assumer les visites de stages qui sont une des missions du PLP, et qui lui permettent une meilleure approche de l'élève dans les conditions de mise en situation professionnelle (donc auxquelles nous ne voulons pas renoncer)?

L'expéri-mentation de ce dispositif depuis la rentrée, nous a permis de constater combien ce système était déstabilisant d'un point de vue relationnel.

D'abord, les élèves entre eux éprouvent de grandes difficultés à s'installer dans le groupe-classe et à établir des repères. Pour l'élève, il est question d'évoluer, de s'impliquer dans un groupe artificiel, qui n'a d'existence qu'en cours de langue et a fortiori instable car des élèves peuvent venir ou partir. Il est donc, difficile d'instaurer une relation confiante et sereine surtout pour les élèves timides!

Ensuite, le problème n'en demeure pas moins vrai pour le professeur qui doit s'adapter au groupe qui change et qui doit aller au devant des difficultés relationnelles que les élèves rencontrent.

C'est encore un pas de plus que l'enseignant doit faire et qu'on lui demande implicitement !

Les approches pédagogiques concernant l'enseignement par compétences ne sont pas simples. Comment enseigner durant une période, par exemple, uniquement la

ENSEIGNEMENT DES LANGUES...





compréhension de l'oral ? Faut-il s'interdire toute trace écrite, au risque de ne pas avoir les outils pour fixer les apprentissages ? Ou au moment de la compréhension de l'écrit, interdire toute production orale ? Par ailleurs, l'attention demandée lors d'une séance complète basée sur une seule compétence, par exemple la compréhension de l'oral, est difficile à maîtriser pour les élèves qui ont besoin d'activités diversifiées.

En ce qui concerne l'évaluation, nous sommes encore dans un système de notation chiffrée, trimestrielle, alors que le CECRL préconise une évaluation par compétences qui ne reflète pas toujours le niveau de l'apprenant selon son groupe. La préparaion à l'examen, tel qu'elle existe actuellement, n'est pas forcément conforme à un enseignement de ce type.

L'objectif étant d'amener les élèves à être capable de communiquer dans une langue étrangère, les situations de la "vie courante" devraient être privilégiées. Or les modalités d'examen ne suivent pas : l'épreuve obligatoire est toujours écrite et l'épreuve orale, facultative, n'a guère été encouragée ces dernières années, imposant aux candidats un déplacement, parfois difficile et

onéreux, jusqu'au centre d'examen (de Grasse à Nice par exemple).

La surcharge du travail du professeur de langue n'est pas moindre. Outre la préparation des tests de positionnement en vue de l'élaboration des groupes de compétences, la construction des séquences demande une réflexion plus approfondie quant à la pertinence des exercices proposés, ce qui n'est pas négatif, permettant par là même un travail collectif au sein de l'équipe de langues, mais la concertation se fait sur notre temps disponible.

Malgré un constat encore un peu mitigé, nous ne remettons pas en question l'appliation du CECRL mais, afin de parfaire cette idée sur le terrain car c'est de là que nous la vivons, nous aimerions un peu plus de concertation avec les concepteurs via les professionnels de la pédagogie pour disposer à la fois de plus d'aides et de moyens!

Enfin, le nombre d'heures consacré à l'apprentissage des langues est encore bien insuffisant pour un projet bien ambitieux. Au LP Francis de Croisset, depuis la rentrée, 4 classes sont concernées par ce

dispositif, BEP tertiaire, premières et termi-

nales. Malgré le soutien du chef d'établis-

sement, aménagement des salles d'anglais, formation de groupe d'élèves à effectif réduit, nous manquons de recul pour répondre à toutes ces questions posées. Nous pouvons noter, toutefois, que cette nouvelle façon d'aborder notre pédagogie, nous permet de travailler réellement en équipe.

Nous regrettons cependant que la gestion du personnel ne prend aucunement en compte nos projets pédagogiques qui sont pensés en équipe et que le Rectorat ignore, nommant ainsi des TZR impliqués dans ces projets qui sont motivés bien en amont de la rentrée par une gestion comptable.

Sylvie GRISERI et Maria URO



REPERES LYCEE

e Conseil National de l'Union (CNU), réuni les 15, 16 et 17 octobre à Vogüé, et auquel nous avons participé (Valérie Hible, Cédric Garoyan et Joël Denneulin) a voté la réactualisation des repères lycées. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site de l'UNSEN:

http://www.unsen.cgt.fr/images/reperes/reperes_revendicatifs_a.pdf.

En voici quelques éléments.

Nota: Les repères de la voie technologique et professionnelle seront définis ultérieurement dans la mesure où le ministère a remis à plus tard la réforme de la filière STI.

Les trois voies du lycée constituent une originalité du système éducatif français. Depuis 30 ans, les lycées se sont profondément transformés. Malheureusement, on ne peut que constater l'échec des réformes successives en matière de démocratisation, d'égalité des voies et de filières.

Le rapport annexé à la loi d'orientation de l'éducation (LOE) du 23 avril 2005, Loi Fillion, précise que la nation fixe au système éducatif l'objectif de garantir que:

> 100% des élèves aient, au terme de leur formation scolaire, un diplôme ou

une qualification professionnelle.

➤ 80% d'une classe d'âge accède au niveau bac.

➤ 50% d'une classe d'âge obtient un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette loi remet en cause pour partie la loi d'orientation de 1989 et notamment la place de l'élève dans le système éducatif, les rythmes scolaires et l'ouverture vers l'extérieur.



La Cgt Educ'Action de l'Académie de Nice - 12

MISSION DU LYCEE



our la CGT Educ'action, le lycée doit être un lieu qui préserve dans chaque série un accès à un enseignement diversifié et équilibré entre toutes les disciplines. Il doit être également un lieu d'intégration pour tous les élèves encadrés par des personnels qualifiés et en nombre suffisants. Ainsi, les lycéens pourront développer l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie.

Chaque lycéen doit pouvoir acquérir des connaissances, des méthodes de travail et mieux s'orienter. Pour atteindre ces objectifs, il faut réfléchir aux contenus et à la place des cours d'ECJS, de PPCP ou de TPE, mais aussi aux modes de délivrance du Bac sous la forme de CCF. D'autre part, un nombre suffisant de COP est indispensable.

L'affectation informatisée des lycéens doit être réalisée en toute transparence et être soumise au contrôle des représentants des personnels et des parents.

Les conditions d'exercice des personnels en lycée

L'ouverture de négociations globales sur la RTT est un préalable à toute discussion sur les décharges de service définies dans les décrets dits de 1950, modifiés en février 2007, puis rétablis en septembre 2007. En l'absence du collectif budgétaire nécessaire à la restitution des postes supprimés, cette abrogation ne peut nous satisfaire.

Nous revendiquons :

- le maintien de la pondération en BTS et son application stricto sensu...
- la généralisation de l'heure de chaire à l'en-

semble du cycle terminal de **tous les baccalauréats** attribuée systématiquement en décharge de service.

- l'ouverture d'une réflexion sur les nouveaux besoins en temps de décharge et en nouveaux emplois statutaires...
- des décharges spécifiques prenant en compte l'augmentation, la diversité des missions, l'innovation pédagogique, la concertation, tutorat des néo-titulaires...
- une décharge hebdomadaire spécifique pour assumer la mission de professeur principal.

L'organisation et les horaires au lycée

Notre réflexion sur les horaires au lycée est indissociable de notre conception pour l'École. Elle passe par un principe de départ : égalité des différentes voies et filières.

Pour cela, nous revendiquons :

- un traitement à égalité des voies, des filières et des disciplines.
- un véritable travail d'équipe des personnels éducatifs.
- une intervention sur de petits groupes d'élèves dans le cadre d'enseignements spécifiques : remédiation, apprentissages, oralité couplée à une évaluation plus individualisée des acquis de l'élève.
- des horaires profs plus importants que le nombre de classes avec ajout supplémentaire dans les lycées plus fragiles (ZEP, lycées ruraux...).

Les conditions d'étude et de vie des lycéens

Nous revendiquons:

 un maximum de 24 élèves par classe et des effectifs par groupes adaptés selon les besoins,

une définition nationale des seuils de dédoublement pour les disciplines concernées,

- le rétablissement de passerelles, notamment avec les classes d'adaptation et les enseignements de remise à niveau...
- une évaluation de la réalité de la scolarisation des lycéens handicapés en milieu ordinaire et la mise en œuvre d'une politique facilitant leur intégration.

Il est nécessaire de réduire au minimum les dysfonctionnements constatés dans les emplois du temps des élèves en évitant les heures de "trous", la pause méridienne réduite et l'horaire décalé des options.

- Il faut des droits nouveaux pour les lycéens, notamment leur permettant de participer à part entière au fonctionnement des établissements.
- Nous rappelons le droit de tous à être scolarisés, sans restrictions liées notamment à la nationalité, à la situation régulière ou non des familles et de leurs enfants.

C'est pourquoi, dans le cadre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), la CGT Educ'action lutte contre les expulsions des jeunes scolarisés issus de parents sans papiers et revendique la régularisation de tous.

Favoriser l'enseignement des langues

La politique de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères mise en place progressivement depuis la rentrée 2005 se poursuit et s'inspire directement de la politique européenne favorisant théoriquement l'apprentissage de deux langues vivantes et privilégiant l'enseignement de l'oral.

Il est paradoxal qu'à l'heure de la construction européenne, la place des langues vivantes diminue et que l'anglais renforce sa place dominante.

C'est pourquoi, nous revendiquons :

- la mise en place d'une carte des formations des LV respectant véritablement le plurilinguisme,
- des classes de langues à vingt élèves maximum et dans l'immédiat, l'application systématique des dédoublements, prévues par l'application de la Loi Fillon en 2005, en cours de LV1 dans les classes de terminale et de première dans les trois voies et l'ensemble des filières (30% environ seulement des classes ont été dédoublées),

- la possibilité d'une LV2 pour tout élève de lycée (dans les trois voies),
- des équipements adaptés à l'enseignement des langues (laboratoires de langue, salles multimédia, utilisation de logiciels et accès facilité à ces salles dans tous les lycées).
- des heures de langue étrangère avec un assistant de langue dans tous les lycées,
- les moyens nécessaires à l'enseignement des LV régionales.

D'autre part, la généralisation progressive de l'organisation de l'enseignement des langues en groupes de compétences est prise en cohérence avec les directives européennes : "L'adoption du cadre européen commun de référence pour les langues (...) implique le développement de nouveaux modes d'apprentissage des langues vivantes qui dépassent le schéma traditionnel d'organisation des groupes de langues par niveau de classe".

Elle pose un certain nombre de questions.

Nous dénonçons le risque :

- de voir disparaître progressivement le droit pour chaque lycéen de bénéficier du même volume horaire hebdomadaire de cours de langues (grilles horaires officielles).
- de multiplier encore des regroupements hétéroclites d'élèves...
- d'aller vers une généralisation de l'annualisation des horaires élèves aboutissant à l'annualisation du temps de travail des enseignants. Nous nous opposons à :
- L'utilisation des "groupes de compétences linguistiques" comme variable d'ajustement en particulier pour financer les dédoublements de terminales.

Et nous revendiquons :

- le développement du travail personnalisé de l'élève, ce qui intervient forcément sur l'organisation des locaux et les emplois du temps,
- des heures de remise à niveau prévues dans les emplois du temps élèves et professeurs,
- des heures de français langue étrangère (FLE) permettant aux lycéens étrangers ou d'origine étrangère nouveaux arrivants de se former de façon intensive,
- des classes de FLE pour primo-arrivants non francophones.
- le développement des classes/sections européennes de proximité et ouvertes à tous.

La voie générale

Le lycée d'enseignement général a pour mission de dispenser une formation générale qui complète et consolide celle du premier cycle du second degré et qui permette d'orienter les élèves vers l'enseignement supérieur par une détermination progressive dans le cadre de grands champs disciplinaires (littéraire, scientifique, économique, social...).

La seconde est une classe charnière : c'est une classe d'entrée dans le lycée où les élèves perdent facilement leurs repères. Une grande place dans l'emploi du temps doit être laissée à la méthodologie. Parents et élèves doivent être informés des attentes et des méthodes d'apprentissage. Les conseils méthodologiques et les apprentissages des contenus doivent être associés.

Aucune option ne devrait être imposée pour l'accès à une série de première.

L'enseignement de la philosophie doit être défendu, renforcé et mis en place dans les trois voies d'enseignement... Son instauration progressive à partir de la seconde est objet de débats. La nécessaire réforme du programme doit respecter le pluralisme et la rigueur propres au travail philosophique. Elle doit permettre aux lycéens de s'exercer à la réflexion écrite et orale.

Malgré les mesures ministérielles prises, l'histoire de l'art, les arts plastiques et l'éducation musicale restent des "parents pauvres" au collège et sont souvent inexistants au lycée.

Traiter ces matières pour tous les lycéens pour former l'homme, le citoyen, sans qu'il s'agisse "d'utilitarisme" par rapport aux futurs emplois, serait une rupture et contribuerait à battre en brèche la fonction de "reproduction sociale" impartie à l'École.

C'est pourquoi l'éducation artistique et culturelle doit être une obligation dans la formation de tous les élèves.

Concernant la filière littéraire, elle est actuellement mal conçue car elle allie enseignements purement littéraires et enseignements linguistiques et nécessite des compétences dans les deux grands domaines qui ne font pas appel aux mêmes compétences.

Il faut donc redéfinir les enseignements de cette série pour y mettre une cohérence littéraire.

Concernant l'enseignement scientifique, il

faut non seulement faire connaître ces formations dans leur pluralité, ainsi que la diversité des débouchés à différent niveau de qualification.

Il n'y a pas que la voie "royale" S qui permet d'exercer un métier dans le domaine scientifique après un parcours obligé en classe préparatoire.

Ce n'est pas notre conception de la massification.

Cela pose la question de la sélection extrême de l'orientation et donc du choix subi ou par défaut des autres filières dont peut souffrir notamment l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Les attaques récurrentes du MEN à l'encontre de la filière ES sont inacceptables. Elles consistent à opposer les filières entre elles et notamment sont présentées comme une "entreprise" de revalorisation de la filière L, programmée comme une priorité de la réforme des lycées.

Il est, en fait, nécessaire de poser à plat la question de la finalité du lycée.

D'autre part, il faut développer les classes passerelles (1e d'adaptation...) et l'individualisation des parcours pour permettre entre autres, à plus de lycéens de parvenir à des études supérieures.

Permettre à chaque élève d'avancer à son rythme par rapport à son projet, ce n'est pas coûteux pour l'État car c'est un investissement créateur de richesses pour la société de demain.

• Nous rappelons notre attachement à l'organisation du bac (diplôme correspondant au premier grade universitaire) sous la forme d'examens ponctuels.



BAC PRO 3 ANS ! ÇA S'ACCÉLÈRE !

Nous avons été alerté par plusieurs collègues d'établissements différents de la visite d'inspecteurs ou de réunions provoquées par les chefs d'établissements à la suite de coup de fil de ces mêmes inspecteurs sur la mise en place des BACS PRO en 3 ans !

Le LP Pierre SOLA de Nice, la SEP du Lycée du Golfe de StTropez à Gassin ainsi que le LP A. Hutinel de Cannes la Bocca se sont manifestés. Les décisions ou propositions restent floues!

L'objectif plus ou moins déclaré est de faire passer pour la rentrée 2008 ou 2009 tous les BAC PRO de l'Académie en 3 ans.

Au LP Hutinel les Bac pro MEI, Logistique, SEN seraient transformés à la rentrée 2008 en Bac Pro 3 ans !

Que deviendront les BEP ?

Comment seront sélectionnés les élèves qui iront dans ces Bac pro 3 ans ?

Que feront les autres élèves qui n'iront pas en Bac Pro ?

Autant de questions auxquelles nous devons avoir des réponses.

Pour le moment, l'idée est de faire un "SAS commun" en début de formation pendant 7 semaines puis de positionner les élèves soit en bac pro 3

ans soit en classe de CAP. Cependant toutes les formations n'ont pas de CAP! Exemple, le BEP MEI ne peut pas se transformer en CAP MEI car ce CAP n'existe pas!

Ne sera-t-il vraiment pas possible de maintenir certains BEP ?

Certains établissements ont actuellement des BEP, mais pas de Bacs pro correspondants : pourront-ils créer ces bacs pro 3 ans afin de permettre aux élèves le choix Cap ou Bac pro , ou bien se cantonneront-ils à former uniquement des Cap ?

Pour la SEP de Gassin, il s'agirait de mettre en place à la rentrée 2009, BEP et BAC PRO en 3 ans, avec peut-être en parallèle une création d'un CAP Vente en 2 ans pour les élèves les plus en difficulté...

Pour nous c'est un changement radical de la formation professionnelle! Là où nous avions 4 ans pour former un-e "professionnel-le" nous aurons aujourd'hui 3 ans! Il est évident que nous ne ferons pas la même chose.

Cela reste certes possible avec certain-e-s élèves, mais il me semble nécessaire de penser également aux autres, à celles et ceux qui ne pourraient pas suivre dans cette formation en 3

ans. Notre expérience prouve que quelquefois le temps joue en faveur des élèves en difficulté. En effet il faut du temps pour restructurer un-e élève en difficulté afin de pouvoir lui redonner goût aux études! Et 4 ans c'est un bon compromis, avec un premier objectif qui est le BEP, suivi d'un second qui est le BAC PRO et pour certain-e-s un troisième qui est le BTS.

Par contre ce qui nous pose question, c'est aussi la limitation prévue du nombre des bac pro à 20 !! Cela posera effectivement des sérieux problèmes de qualification. Car passer de 4 à 3 ans et en plus en généralisant le contenu de la formation! Là nous ne pouvons qu'être sceptique.

Au delà de toute cela, il nous semble qu'aujourd'hui la méthode choisie est loin de faire l'unanimité. En effet nous avons l'impression que nous entrons là dans une refonte totale des filières professionnelles et technologiques "à l'arrache", en catimini ! Toute modification nécessite quand même des textes, des procédures, des parutions au BO! Est-ce possible? Est-ce acceptable? Maintenant il nous faut des réponses claires car la rentrée 2008 se prépare aujourd'hui!

J. DENNEULIN

NON RENOUVELEMENT DES CONTRACTUEL-LE-S?

Le Rectorat a-t-il encore les moyens financiers?

Plusieurs collègues contractuel-le-s, mais aussi chefs d'établissement nous ont contactés afin de nous avertir du non-renouvellement des contrats de contractuel-le alors que les besoins existent! Dans certains cas les plus chanceux-ses se voient proposer des vacations.

Après avoir appelé les services de la DPE au rectorat, la réponse a été la suivant : "Depuis le 11 novembre, on ne renouvelle plus les contrats" et depuis peu ce sont les vacataires qui ne sont plus remplacé-e-s. On m'a dit que des décisions pourraient être prises pour certains établissements si le chef d'établissement se manifestait

Le rectorat a-t-il encore les finances pour rémunérer son personnel ! Est-ce la faillite annoncée par Fillon !

Alors que penser de la situation ? Dans certains cas le rectorat demande aux chefs d'établissement de faire effectuer les heures par les collègues titulaires ou contractuel-le-s en poste. Nous pouvons rappeler qu'un préavis de grève a été déposé en début d'année qui couvre les collègues qui refuseraient d'assurer les remplacements de courte durée.

Travailler plus pour gagner plus peut être !! Cela rappelle un slogan !

Mais des situations délicates sont constatées. En effet ces collègues en précarité ont des classes en responsabilité, donc des élèves. Et ces élèves passent des examens. Pour certains les épreuves professionnelles se déroulent sous la forme de CCF. Donc il y a un suivi, au moins devrait-il y en avoir un !

Parce que si les collègues n'obtiennent pas le renouvellement de leur contrat et qu'on s'en débarrasse comme de vulgaires "kleenex" alors ce sont les élèves qui seront pénalisés.

Pour nous, la situation de ces collègues n'est pas acceptable! En effet, on les utilise en les rémunérant à un indice de rémunération très bas et sans espérance d'avancement, puis on s'en débarrasse!

C'est pourquoi nous avons demandé une audience à Monsieur Le Recteur afin d'évoquer le problème de tous ces personnels en grande précarité. Nous devons avoir des réponses précises à nos questions.

Mais ce n'est pas les 11.000 suppressions de postes qui vont arranger les choses.

J. DENNEULIN

LIBRE PROPOS L'épi dermique (chronique)?

Le son de démocratie ?

Quel son la démocratie fait-elle lorsque l'on tape dessus ? Celui des mots de Guy Möguet prononcés un soir de pré-combat en Ovalie où de fiers Argentins antipodistes nous ont marché sur la tête? Ceux, commémoratifs, du prézident flanqué de quelques élèves lors d'un 11 novembre dominical avec écran géant ? Vivement un armistice au stade de France avec, déguisées en majorettes, les arrière arrière-petites-filles des derniers poilus qui verseront une larme, filmée en mondovision, dans une tranchée bleublancrouge d'où s'échappera une Marseillaise chantée par Mireille Matthieu ou ce qu'il en restera. A quand la lecture d'une lettre d'un chômeur, d'une "parole de précaires", d'un appel de sans-papiers avec coupure de pub au second paragraphe?

Quel son la démocratie fait-elle lorsque, telle un coquillage, on la plaque contre une oreille ? Celui des prises de parole néo-colonialistes du même prézident (avec un Z comme), parti faire trois pas de Tchad Tchad Tchad pour ramener dans sa soute quelques brebis sans frontières égarées ? Quel son ?

Celui des slogans des étudiants anti-blocage se mêlant aux fracas sourds des tonfas érectiles des gendarmes mobiles (ou l'inverse) sur la grève des facultés? Ou bien celui des slogans des étudiants pro-blocage, noyautant les AG, échos archaïques, laissant à penser qu'une main levée vaut mieux qu'un bulletin de vote? Ou encore celui des appareils électroménagers syndicaux qui jouent à qui mieux mieux, attentifs aux rumeurs, bruits de couloirs et autres grondements profonds de leur base

respective refusant de se serrer la ceinture pour des régimes spéciaux annonciateurs de disettes bien plus importantes ? Celui des portes des tribunaux qui ne s'ouvriront plus ?

Et la gauche dans tout ça ? Inaudible, bardée de sonotones, elle attend les municipales pour faire grésiller ses haut-parleurs.

Et Dieu dans tout ça ? Le son des plaintes des orphelins du Darfour ou d'autres Darfour du monde lui parviendrait-il dans la trompe d'Eustache, qu'il daignerait alors, peut-être, faire un signe aux malentendants que nous sommes ?

Il est tard. Reclus dans mon pavillon de banlieue bohême, j'ai les tympans qui bourdonnent. Des acouphènes ? A bon entendeur...

Zirteq

Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M.

Sden-Cgt-Educ'Action - 4, place Saint-François - 06300 Nice - Tél : 09.53.68.08.50

Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières
06800 Cagnes-sur-Mer
cgaroyan@yahoo.fr
http://ursdencgtnice.free.fr

Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93 171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes E-mail:cgteducaction06@wanadoo.fr

1^{er} degré 06:

Yvon GÜESNIER Tél. 06.63.57.64.72 E-mail: sden1d06@free.fr Site internet: http://sden1d06.free.fr/

2e **degré 06 :** E-mail : sden2d06@free.fr

Trésorier du 06 :
Renaud DE VARENT
Sden-Cgt - 4, place Saint-François
06300 Nice
Pénandaux : 00 53 68 08 50

Répondeur : 09.53.68.08.50 E-mail: sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :

Valérie HIBLE : Sden-CGT Lycée Polyvalent M. Janetti Quartier L'Amirade 83470 St Maxime valerie.hible@wanadoo.fr

1er degré 83 : Sandrine BLONDY Tél. : 06 11 77 62 69 E-mail : sden.cgt.1d.var@free.fr

Trésorière du Var : Dominique MOTAY 115, rue Vincent-Truc - 83220 Le Pradet Tel. 04.94.14.02.73 Mail : dmotaycgt@gmail.com 2° degré 83 : Cécile Laublet

celofa@free.fr. - Tél. 06.88.45.23.85 LP 83 : Catherine PERES catherine.peres@laposte.net. - Tél. 06.62.42.48.23

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat Adhérez!

Bulletin d'adhésion (1) de réactualisation (1)

Vous pouvez aussi adhérer en ligne : http://sden1d06.free.fr/Formulai/Adh.html Bulletin à retourner : - pour le 06 : Sden-CGT Educ'Action

4 pl. St-François 06300 Nice - pour le 83 : Dominique Motay 115 rue Vincent Truc 83220 Le Pradet

NOM (Mme/Mile/M	l) ••••••	Pr	enom:	•• Ne-e le :••••••
Adresse personnel	lle :		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		Code	postal:Ville:	
			E-mail :	
Etablissement : ••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Zep : oui - nor
Corps (plp, pe, inse	crit, certifié):	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Echelon :	Hors classe : oui - no
Discipline et/ou for	nction (zil, tzr, ais, c	ons. pédagogique): •••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
Titulaire (1)	Stagiaire (1)	Non titulaire (1):	•••••	Retraite (1)
Temps partiel : quo	otité % ou .	/18° ou	• /27°	
		Je désire (ré-) a	dhérer au SDEN-CGT.	
☐ Je désire payer	par prélèvement au	tomatique (1), je joins un RIE	3.	
		Montant de la co	otisation:	
☐ Je règle ma coti	sation 2007 par un	ou plusieurs chèques.		Date et signature :
(1) Rayer les mention	ns inutiles			

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts :

le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de 1% du salaire net. Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le montant de votre cotisation :

MI-SE : cotisation mensuelle				
Stagiaires IUFM : cotisation mensuelle				
Aides-éduc./assistant d'éduc. : cotis. mensuelle				
Contractuel: 1% du salaire net me	nsuel			
Etudiant : cotisation anr	nuelle	23.00€		
Vacataires : cotisation mensuelle				
EVS : cotisation mensuelle				
·				

Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur 1% du salaire net ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail

Si vous optez pour le prélèvement automatique, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à « *Vie Nouvelle* »

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch	11° éch
Instituteur-trice				13,90 €	14,30 €	14,50 €	14,90 €	15,60 €	16,40 €	17 , 50 €	19,20 €
Certifié-e, PE, PLP, P.EPS, CPE	11,00 €	11,00 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,40 €	18,40 €	19,80 €	21,10 €	22,80 €	24,50 €
Idem : hors classe	18,40 €	20,90 €	22,40 €	23,90 €	25,90 €	27,60 €	29,20 €				
Agrégé-e	14,10 €	16,30 €	17,80 €	19,30 €	20,60 €	22,10 €	23,60 €	25,40 €	27,30 €	29,20 €	30,60 €